



# Manifestation StopLoiSécuritéGlobale

6 février 2021

Flicage partout, justice nulle part : de cette société là on n'en veut pas !

Filmer la police : un droit qui protège chaque citoyenne.

Depuis plusieurs mois, l'un des mots d'ordre des manifestations pour le retrait de la loi sécurité globale est : « tout le monde veut filmer la police ».

Malheureusement, dans notre pays chacune peut être victime de violences policières à n'importe quel moment, par exemple :

- Cédric CHOUVIAT, livreur, tué par des policiers lors d'un contrôle d'identité, la scène a été filmée par des passants.

- Geneviève LEGAY, 72 ans, piétinée par des policiers lors d'une manifestation.

- Michel ZECLER, producteur de musique tabassé par des policiers qui s'étaient introduit dans son studio d'enregistrement, la scène a été filmée par des voisins et par la caméra de surveillance du studio.

Filmer la police ne serait plus possible en vertu de la Loi de « Sécurité globale » (article 24) et de la Loi « Séparatisme » (article 18). Publier des images de policiers dans la presse serait également interdit (article 24). Il s'agit ni plus ni moins d'une atteinte à la liberté de l'information et de la presse.

De telles limitations n'existent que dans les dictatures !

Et ce n'est pas le seul aspect dangereux de la loi de Sécurité globale qui introduit une surveillance généralisée de la population notamment par drones, cameras-piéton, etc.

La Loi sur les « Principes de la République », une loi dirigée contre les musulmanes et qui restreint les libertés de tous et de toutes.

Le titre du projet de loi contre le séparatisme a été changé, mais dans son préambule, il s'agit bien de combattre le « séparatisme islamiste ». Ce sont tous les musulmanes qui sont visées et qui deviennent suspects.

Il ne s'agit pas de défendre la laïcité, mais bien au contraire d'introduire un contrôle des religions.

Et cette loi n'empêchera pas le maintien des exceptions à la laïcité de la République (loi de 1905) puisque selon G. DARMANIN le concordat religieux d'Alsace Moselle ne sera pas affecté.

Par contre la liberté d'association est remise en cause par un contrôle accru de l'État. Une association devra signer un contrat d'engagement républicain pour obtenir des subventions ou un agrément.

Les possibilités de dissoudre une association sont étendues par l'article 8.

Auparavant le seul motif de dissolution d'une association était l'organisation d'une manifestation armée comme le faisaient les ligues fascistes des années 1930.

Avec ce projet de loi, une association ayant organisé une manifestation au cours de laquelle, des violences contre les personnes ou les biens auraient été commises (le démontage d'un Mac Do, l'occupation d'un site, etc.) pourra être dissoute.

Par ailleurs, il ne serait plus nécessaire que l'action ait été organisée par les dirigeantes de l'association. Il suffira qu'ils/elles ne l'aient pas empêchée.

Il s'agit là encore d'une atteinte à la liberté de manifestation.

Éducation, liberté de culte, autonomie des collectivités locales, nombreux sont les autres domaines contrôlés par cette loi liberticide.

Fichage de tous à tous les étages : l'œil de la police jusque dans votre lit !

Trois décrets publiés au mois de décembre généralisent le fichage par la police sans aucun contrôle.

Ce fichage concerne vos opinions politiques, votre appartenance syndicale, votre état de santé et votre orientation sexuelle ainsi que des éléments concernant votre famille.

On rentre dans une société de surveillance généralisée où la vie privée n'est plus protégée.

Aucun de ces projets n'est encore définitivement adopté : il est encore possible de les mettre en échec !

La Loi de « Sécurité globale » adoptée à l'Assemblée Nationale va être soumise au Sénat au mois de mars.

La loi « séparatisme » est discutée à l'Assemblée Nationale à partir du 1er février.

Ces deux projets de lois sont présentés en procédure accélérée, ce qui permet de limiter les débats parlementaires.

Un recours contre les décrets de fichage a été présenté auprès du Conseil d'État par un collectif de syndicats et d'associations.

Nous exigeons le retrait total de ces projets de lois liberticides et l'abrogation des décrets sur le fichage.

La coordination pour le retrait total du projet de « Loi de Sécurité Globale », comprenant plus de 20 syndicats, partis politiques, associations et mouvements vous appelle à vous joindre à ses actions.

MANIFESTATION SAMEDI 13 FÉVRIER À 13 H PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, STRASBOURG

- [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >
- Adresse de cet article :  
<https://solidaires.org/Manifestation-StopLoiSecuriteGlobale>